



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA



RAPPORT ANNUEL 2019 DU RÉGIME DE PENSION DE LA BANQUE DU CANADA



Le *Rapport annuel du Régime de pension* peut être consulté dans le site Web de la Banque du Canada, à l'adresse banqueducanada.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Service d'information publique
Département des Communications
Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone : **613 782-8111**; **1 800 303-1282** (sans frais en Amérique du Nord)
Courriel : info@banqueducanada.ca
Site Web : banqueducanada.ca

ISSN 1914-5691 (version papier)

ISSN 1487-2474 (Internet)

© Banque du Canada 2019

Table des matières

Votre régime en un coup d'œil.....	3
Message de la présidente.....	4
Gouvernance du Régime de pension.....	6
Actif du Fonds et stratégie de placement	7
Évaluation actuarielle	9
Administration des pensions.....	11
Définitions de certains termes courants du domaine des pensions	13
Renseignements additionnels	15

Votre régime en un coup d'œil

- Le Régime de pension de la Banque du Canada (le Régime) comptait 3 946 participants à la fin de 2019 (figure 1).
- Les prestations de retraite versées à même le Fonds de pension en fiducie (le Fonds) ont continué d'augmenter, s'établissant à 53,9 millions de dollars en 2019 (figure 2).
- La valeur de l'actif net du Fonds a augmenté, passant de 1 734 millions de dollars à la fin de 2018 à 1 932 millions de dollars à la fin de 2019 (figure 3).
- Le Fonds a dégagé un rendement de 14,0 % en 2019, soit un taux inférieur à celui de 14,9 % enregistré par le portefeuille de référence.
- Selon l'approche de continuité d'exploitation (qui consiste à évaluer le Régime à long terme en partant du principe qu'il durera indéfiniment), le Régime affichait un excédent actuariel de 480 millions de dollars (figure 4) et un ratio de capitalisation de 135 % au 31 décembre 2019.
- Selon l'approche de solvabilité (qui consiste à évaluer le Régime en partant du principe qu'il prendrait fin à la date d'évaluation), le Régime affichait un excédent actuariel de 122 millions de dollars (figure 4) et un ratio de solvabilité de 107 % au 31 décembre 2019.
- Étant donné l'excellente situation de capitalisation du Régime, la Banque n'a pas versé de cotisations au Fonds en 2019.

Figure 2 : Paiements versés à même le Fonds – 2017-2019

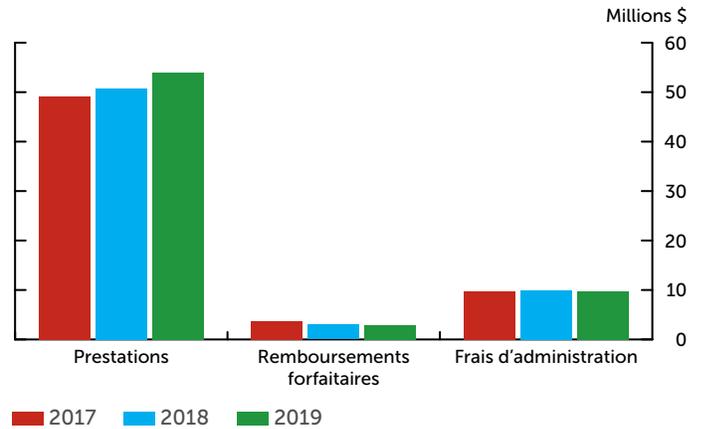


Figure 3 : Actif net du Fonds – 2015-2019

(au 31 décembre)

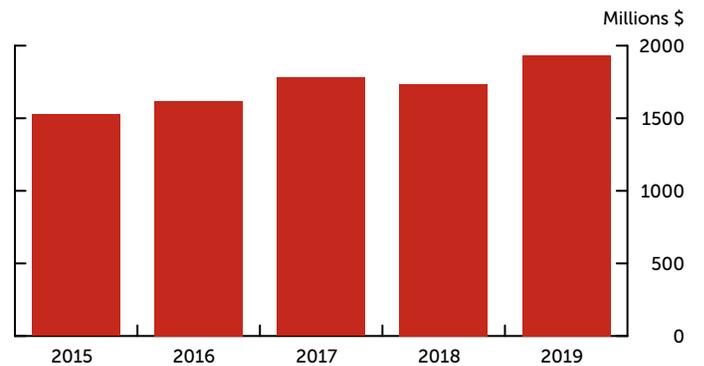


Figure 1 : Participants

(au 31 décembre 2019)

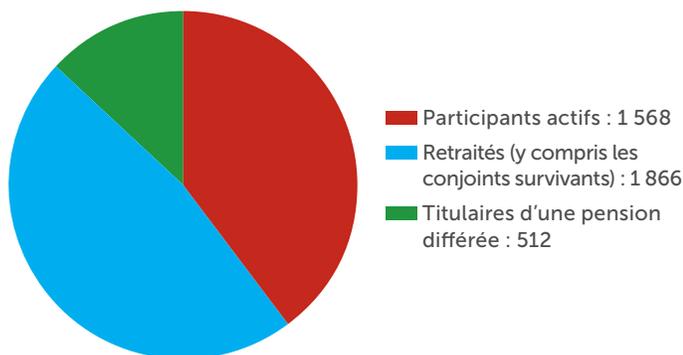
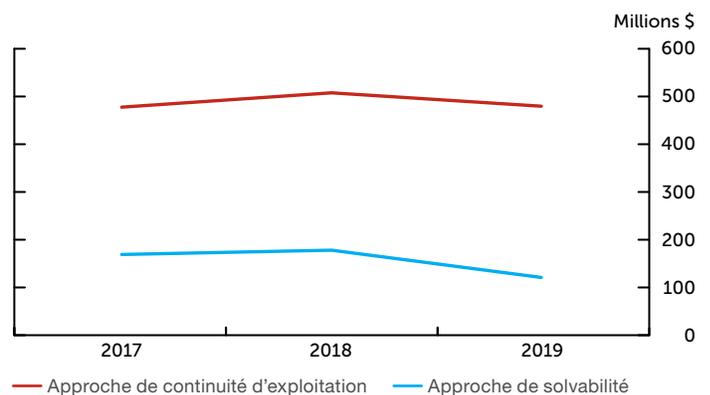


Figure 4 : Capitalisation du Régime – 2017-2019

(au 31 décembre)





Message de la présidente

C'est avec plaisir que je présente ce rapport sur le rendement du Régime de pension de la Banque pour 2019.

Effets de la COVID-19

On le sait, la pandémie de COVID 19 a des effets importants sur l'économie, et beaucoup d'entre vous doivent se demander quelles en sont les répercussions sur le Régime de pension de la Banque.

Nous estimons que le ratio de capitalisation du Régime, selon les approches de continuité d'exploitation et de solvabilité, se situait toujours au-dessus de 100 % au 31 mars 2020, c'est-à-dire que les actifs du Régime dépassaient encore ses passifs.

La valeur des actifs du Régime a baissé au premier trimestre de 2020 (le taux de rendement était de -9 %), mais le taux d'actualisation plus élevé utilisé pour estimer le passif de solvabilité a en grande partie contrebalancé ce recul.

Malgré la pandémie, la Banque demeure bien en mesure d'honorer son obligation de garantir un revenu de retraite sûr à ses employés.

Situation du Régime

Le rendement des placements du Fonds de pension en fiducie de la Banque était de 14,0 % en 2019. Ce taux est quelque peu inférieur à celui du portefeuille de référence, qui s'est établi à 14,9 %. Les titres de participation canadiens et mondiaux, qui ont fortement progressé après une année difficile en 2018, ont particulièrement contribué au rendement élevé enregistré en 2019. Des résultats plus détaillés sont présentés dans la section du présent rapport intitulée « Actif du Fonds et stratégie de placement ».

À la fin de 2019, le Régime affichait un excédent de 480 millions de dollars selon l'approche de continuité d'exploitation, ce qui signifie que son actif est plus que suffisant pour financer les prestations constituées ou payables. Cet excédent a porté le ratio de capitalisation du Régime à 135 %, indiquant un actif supérieur de 35 % au passif du Régime. Cela est comparable à l'excédent de 508 millions de dollars observé à la fin de 2018, qui correspondait à un ratio de capitalisation de 140 %.

Selon l'approche de solvabilité (qui part du principe que le Régime prendrait fin à la date d'évaluation), le Régime affichait un excédent de 122 millions de dollars à la fin de 2019, contre 179 millions de dollars à la fin de 2018. Il présentait un ratio de solvabilité de 107 %, soit un actif dépassant de 7 % son passif de solvabilité, comparativement à 112 % à l'exercice précédent.

Cotisations au Régime de pension de la Banque

Étant donné l'excellente situation de capitalisation du Régime en 2019, les règlements d'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* interdisent à la Banque d'y verser des cotisations en 2020. La reprise du versement des cotisations de la Banque en 2021 dépendra de l'incidence de la pandémie sur la situation du Régime.

Pour de plus amples renseignements, consultez la section intitulée « Évaluation actuarielle » (p. 9).

Étude de l'appariement de l'actif et du passif

En 2018, nous avons travaillé avec des spécialistes externes des régimes de retraite afin de mener une étude de l'appariement de l'actif et du passif, à savoir une analyse en profondeur du portefeuille d'actifs du Fonds. En septembre 2019, le Comité des pensions a approuvé la recommandation d'investir jusqu'à 15 % des actifs du Fonds en capital-investissement dans les infrastructures, sous réserve de trouver des gestionnaires compétents à cet effet. Pour en savoir davantage, consultez la section intitulée « Actif du Fonds et stratégie de placement » (p. 7).

Remerciements

Je profite de l'occasion pour offrir mes plus sincères remerciements aux membres de comités qui se sont retirés pour tout le travail qu'ils ont accompli, et souhaiter la bienvenue à ceux qui les ont remplacés :

Carmen Vierula, qui a joué un rôle important comme membre du Comité des pensions pendant quatre ans, a pris sa retraite. Coralia Bulhoes est sa remplaçante.

Darryl Tessier remplace Maxime Puech au sein du Comité d'administration des pensions et Ian Christensen prend la place d'Alejandro Garcia, qui siégeait au Comité de placement du Fonds de pension.

Enfin, je vous souhaite, à vous et à vos proches, une bonne santé et une sérénité dont nous avons tous grand besoin alors que nous traversons cette période difficile et pour le moins inhabituelle.



La première sous-gouverneure et présidente du Comité des pensions,
 Carolyn A. Wilkins

Gouvernance du Régime de pension

La Banque est l'administrateur du Régime de pension en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et conformément aux modalités du Régime (Règlement administratif n° 15 de la Banque). Trois comités supervisent l'administration du Régime et le placement de ses actifs, et prennent des décisions qui y sont liées. Ils surveillent également les services de placement fournis et le rendement des placements. Le Comité des pensions a été créé par le Conseil d'administration de la Banque pour exercer les fonctions d'administrateur du Régime et en faire rapport. Le Comité des pensions a mis sur pied, à son tour, deux comités, soit le Comité d'administration des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension, afin de l'aider à assumer ses responsabilités.

Membres des trois comités¹

Comité des pensions

Carolyn A. Wilkins, *première sous-gouverneure (présidente)*
 Paul G. Haggis, *administrateur de la Banque*
 Raymond E. Ivany, *administrateur de la Banque*
 Greg Stewart, *administrateur de la Banque*
 Anne Whelan, *administratrice de la Banque*
 Timothy Lane, *sous-gouverneur*
 Coralia Bulhoes, *directrice générale et chef des finances*
 Jeremy Farr, *avocat général et secrétaire général*
 Darcy Bowman, *avocat-conseil (secrétaire, sans droit de vote)*

Comité d'administration des pensions

Steve Thomas,
Services à la Haute Direction et Services juridiques (président)
 Dale Alexander,
Communications
 Darcy Bowman,
Services à la Haute Direction et Services juridiques
 Alexis Corbett,
Ressources humaines
 Darryl Tessier,
Services financiers
 Marc Tremblay,
Ressources humaines
 Jean-Claude Primeau,
directeur du Régime de pension (sans droit de vote)

Comité de placement du Fonds de pension

Ron Morrow,
conseiller (président)
 Carol Brigham,
Gestion financière et Opérations bancaires
 Ian Christensen,
Marchés financiers
 Annick Demers,
Marchés financiers
 Kevin Dunn,
Gestion financière et Opérations bancaires
 Étienne Lessard,
Marchés financiers
 Jean-Claude Primeau,
directeur du Régime de pension (sans droit de vote)

¹ Au 30 avril 2020

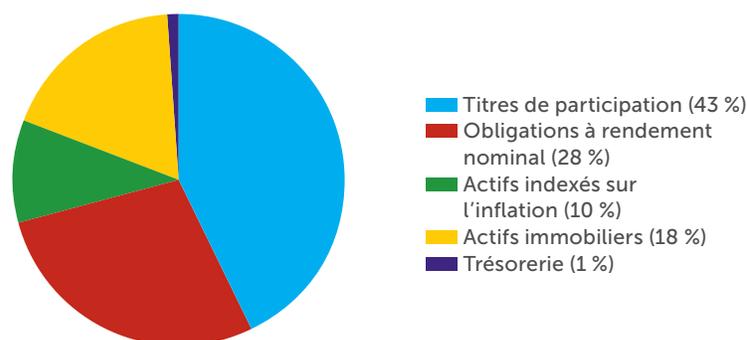
Actif du Fonds et stratégie de placement

Actif

Fidèle à ses principes de placement à long terme, le Fonds continue d'investir dans un portefeuille diversifié de titres de participation, d'obligations à rendement nominal, d'actifs indexés sur l'inflation, d'actifs immobiliers et de trésorerie (figure 5).

La plus grande partie des actifs du Fonds sont investis par des gestionnaires externes choisis pour leur expertise à l'égard de certaines catégories d'actifs et leur stratégie de placement. Diversifier le contenu du portefeuille et les styles de placement est une façon prudente d'atteindre les objectifs de placement à long terme du Fonds et, en même temps, de gérer les risques connexes.

Figure 5 : Les cinq grandes catégories d'actifs du portefeuille du Fonds en 2019^a
 (au 31 décembre 2019)



a. Points médians selon la politique de répartition

Mise en œuvre des recommandations de l'étude de l'appariement de l'actif et du passif réalisée en 2018

En septembre 2018, des spécialistes externes des régimes de retraite ont présenté leurs recommandations au Comité des pensions, après avoir mené une analyse en profondeur, appelée étude de l'appariement de l'actif et du passif, du portefeuille d'actifs du Fonds à la lumière des nouvelles tendances affichées par l'économie, les marchés financiers et les placements. Cet examen concluait que, bien que la situation financière globale du Régime soit excellente et que la composition de l'actif présente un équilibre adéquat entre les rendements attendus et les risques, nous pourrions envisager d'effectuer des ajustements en vue de réduire le risque tout en conservant le niveau des rendements attendus.

En 2019, le Comité de placement du Fonds de pension a revu les recommandations formulées en 2018 et a approuvé la proposition de diversifier davantage la composition de l'actif du Fonds en réduisant la proportion des titres de participation cotés en bourse et en augmentant celle des actifs non traditionnels. En septembre 2019, le Comité des pensions a accepté la recommandation d'investir jusqu'à 15 % des actifs du Fonds en capital-investissement dans les infrastructures, sous réserve de trouver des gestionnaires compétents à cet effet. En 2020, nous entreprenons des recherches pour trouver un gestionnaire de fonds de capital-investissement dans les infrastructures.

Placements

Les activités de placement courantes du Fonds sont l'objet d'une surveillance générale du Comité de placement du Fonds de pension, lequel fait rapport au Comité des pensions chaque trimestre. Le Comité de placement du Fonds de pension est guidé dans son travail par l'énoncé des politiques et procédures en matière de placement du Régime et par le Comité des pensions, qui définit les fourchettes de répartition et les critères de rendement pour chaque catégorie d'actifs.

Le Comité de placement du Fonds de pension suit également de près les résultats obtenus par les gestionnaires externes chargés du portefeuille du Fonds et mène des évaluations annuelles du rendement au nom du Comité des pensions.

Titres de participation

Le Fonds investit dans des titres de participation canadiens, mondiaux et de marchés émergents. Ces avoirs sont gérés à l'externe.

Titres à revenu fixe

Obligations à rendement nominal

Les avoirs de cette catégorie sont investis dans une combinaison d'obligations et de débetures canadiennes, notamment des titres négociables sur le marché et des prêts privés de qualité supérieure liés à des projets d'infrastructure. La plupart de ces avoirs sont gérés à l'externe. La Banque administre directement une petite tranche du portefeuille afin de gérer la durée des placements à revenu fixe du Fonds.

Actifs indexés sur l'inflation

Ces actifs comprennent des obligations indexées sur l'inflation (principalement des obligations à rendement réel du gouvernement du Canada) et des prêts hypothécaires indexés sur l'inflation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Actifs immobiliers

Le Fonds investit actuellement dans une gamme d'instruments immobiliers de différents secteurs et de différentes régions du Canada, des États-Unis et de l'Europe, qui sont gérés à l'externe.

Trésorerie

Le Fonds conserve des dépôts en espèces et des bons du Trésor du gouvernement du Canada dans une proportion suffisante pour que soient assurés le versement des prestations prévues et le respect des engagements en matière de placement.

Fonds en fiducie complémentaire

Le Régime de pension complémentaire permet le versement de prestations de pension additionnelles aux employés dont le niveau de rémunération donne lieu à des prestations qui dépassent le plafond fixé par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ses modalités sont calquées sur celles du Régime, et un fonds en fiducie distinct – le Fonds en fiducie complémentaire – a été créé à l'appui de ce régime. Les placements du Fonds en fiducie complémentaire sont gérés par le Comité des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension.

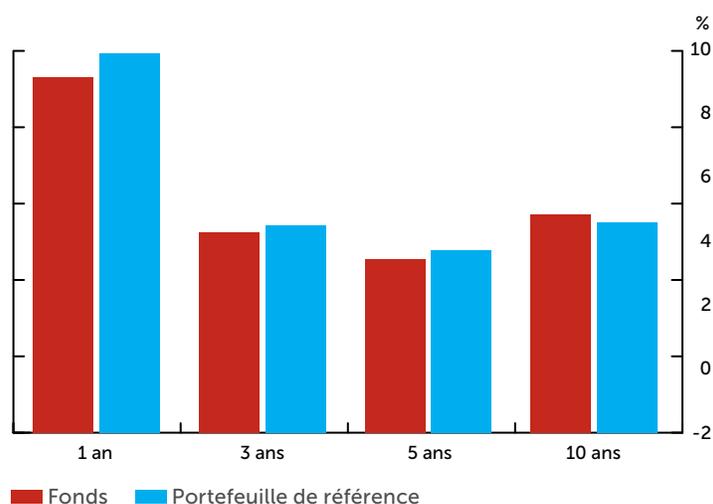
Rendement du Fonds

Le rendement du Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est établi à 14,0 %, en deçà de celui de 14,9 % enregistré par le portefeuille de référence². Les titres de participation canadiens et mondiaux, qui ont fortement progressé après une année difficile en 2018, ont particulièrement contribué au rendement élevé enregistré en 2019.

Le portefeuille de référence global du Fonds repose sur une combinaison d'indices, dont l'indice composé S&P/TSX et l'indice MSCI Monde, pondérés en fonction de la composition cible de l'actif du Fonds.

Les prestations payables dans le cadre du Régime sont indexées chaque année selon le rythme de l'inflation. L'objectif de placement à long terme en vigueur en 2019 consistait à atteindre un rendement de 5,5 %, ce qui équivaut à la cible d'inflation de la Banque du Canada de 2,0 % plus un rendement réel de 3,5 %, déduction faite des frais.

Figure 6 : Taux de rendement total du Fonds
 (au 31 décembre 2019)



² Dans le présent rapport, les taux de rendement indiqués sont calculés après déduction des honoraires versés aux gestionnaires de placements.

Évaluation actuarielle

Situation financière du Régime en 2019

Depuis l'apparition d'un déficit de solvabilité en 2008, durant la crise financière, la Banque procède à des évaluations actuarielles annuelles du Régime. Les résultats de l'évaluation effectuée au 31 décembre 2019 montrent que la situation de continuité d'exploitation du Régime est demeurée solide, ce dernier affichant un excédent de capitalisation de 480 millions de dollars et un ratio de capitalisation de 135 %. Le Régime présente un excédent de solvabilité de 122 millions de dollars, contre 179 millions de dollars en 2018, et un ratio de solvabilité de 107 %, contre 112 % à l'exercice précédent (voir les tableaux 1 et 2)³.

L'évaluation selon l'approche de solvabilité se fonde sur le scénario hypothétique (et très peu probable) de cessation du Régime. Elle suppose, dans ce cas, que la Banque continuerait d'administrer le Régime et d'en gérer l'actif, tout en veillant à respecter les engagements pris en matière de pension envers les participants au Régime. L'actif serait investi dans un portefeuille de titres à revenu fixe de qualité, suivant les directives émises par l'Institut canadien des actuaires et par le Bureau du surintendant des institutions financières, qui supervise les régimes de retraite sous réglementation fédérale.

Tableau 1 : Situation financière selon l'approche de continuité
(en millions de dollars, au 31 décembre)

	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur lissée de l'actif	1 460	1 568	1 688	1 772	1 849
Passif de continuité	1 119	1 158	1 210	1 264	1 369
Excédent	341	410	478	508	480
Ratio de capitalisation (actif en pourcentage du passif)	130 %	135 %	140 %	140 %	135 %

Tableau 2 : Situation financière selon l'approche de solvabilité
(en millions de dollars, au 31 décembre)

	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur marchande de l'actif	1 521	1 616	1 775	1 729	1 928
Passif de solvabilité	1 501	1 550	1 605	1 550	1 806
Excédent (déficit) ^a	20	66	170	179	122
Ratio de solvabilité (actif en pourcentage du passif)	101 %	104 %	111 %	112 %	107 %

a. Du fait que les chiffres sont arrondis, la somme des éléments ne correspond pas toujours au total.

³ Le montant de l'excédent qui figure dans les états financiers résumés est différent de celui indiqué dans le rapport d'évaluation actuarielle parce que la valeur de l'actif dans les états financiers est établie en fonction de la valeur marchande et non de la valeur lissée.

L'écart entre le ratio de solvabilité et le ratio de capitalisation est attribuable à la différence des méthodes employées pour calculer la valeur de l'actif et du passif de chaque ratio.

Dans le cas de l'évaluation de la solvabilité, l'actif est mesuré selon la valeur marchande, alors que dans le cas de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, il est mesuré en fonction de la valeur lissée.

L'évaluation du passif selon l'approche de solvabilité est effectuée à partir d'un taux d'actualisation fondé sur les taux du marché des titres à revenu fixe en vigueur le 31 décembre 2019. En revanche, l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation fait appel à un taux d'intérêt moyen à plus long terme qui reflète les placements du Fonds. À l'heure actuelle, les taux d'intérêt du marché servant à l'évaluation selon l'approche de solvabilité sont nettement inférieurs à la moyenne à long terme, ce qui explique en grande partie pourquoi le passif de solvabilité est plus élevé que le passif de continuité.

Cotisations au Régime

La Banque n'était pas autorisée à cotiser au Fonds en 2019. Les cotisations des employés sont établies en fonction de la formule définie dans les règlements administratifs du Régime.

La Banque n'est toujours pas autorisée à cotiser au Fonds en 2020. Les règlements d'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* lui interdisent de verser des cotisations au Régime en raison de la solide capitalisation de ce dernier, comme il est indiqué dans le message de la présidente.

L'employeur n'a pas le droit de cotiser à son régime si le ratio de capitalisation de celui-ci, calculé selon l'approche de continuité d'exploitation, dépasse 125 % et le ratio de solvabilité, 105 %. À la fin de 2019, ces deux ratios s'établissaient respectivement à 135 % et à 107 %.

La solide situation du Régime résulte surtout des effets des cotisations spéciales de 125 millions de dollars versées de 2009 à 2014, alors que le Régime affichait un déficit de solvabilité, et des rendements supérieurs des placements au cours des dernières années.

La reprise du versement des cotisations de la Banque au Régime dépendra des résultats des évaluations actuarielles des prochaines années.

Administration des pensions

Frais d'administration

La Banque examine attentivement les frais imputés au Fonds pour s'assurer qu'ils sont raisonnables et conformes aux modalités du Régime et à la politique régissant les charges imputables au Fonds de pension en fiducie.

Le **tableau 3** donne le détail des frais d'administration imputés au Fonds. Le total des frais a baissé de 0,2 million de dollars en 2019, principalement en raison de la réduction des honoraires de gestion de l'actif.

Tableau 3 : Frais d'administration
(en milliers de dollars)

	2017	2018	2019
Honoraires de gestion de l'actif	7 238	7 186	7 013
Honoraires d'administration des pensions	640	611	594
Autres frais d'administration	1 170	1 245	1 397
Initiatives	172	346	137
Taxes à la consommation	589	622	650
<i>Total des frais</i>	9 809	10 011	9 791
<i>Actif net au 31 décembre</i>	1 779 532	1 733 955	1 932 369
Total des frais (en pourcentage de l'actif net)	0,55 %	0,58 %	0,51 %

Les honoraires de gestion de l'actif ont diminué en 2019, en grande partie grâce au changement de gestionnaires de fonds du portefeuille de titres de participation mondiaux survenu dans la dernière partie de 2018. Les autres frais d'administration ont augmenté surtout en raison des nouveaux abonnements aux bases de données de placements liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, et à la hausse des frais actuariels. Les frais liés aux initiatives ont beaucoup diminué par rapport à leurs niveaux de 2018, car peu de projets de placement ont été entrepris en 2019.

Le total des frais d'administration en pourcentage de l'actif net du Fonds s'est établi à 0,51 % en 2019, un résultat comparable à celui de régimes semblables.

Communications

En continuant d'utiliser l'approche adoptée l'an passé en vue de simplifier les communications destinées aux participants au Régime, nous avons produit une version écourtée du présent rapport, qui contient les renseignements essentiels. La version intégrale reste accessible dans le site Web de la Banque, à l'adresse www.banqueducanada.ca.

De plus, il est possible de consulter l'intégralité des états financiers annuels audités du Régime dans le site Web de la Banque.

La Banque communique aussi avec les participants au Régime au moyen de son bulletin annuel *Info-pension*. Les employés actifs peuvent en consulter les versions électroniques dans Banque centrale (le site intranet de l'institution).

Les employés actifs, ainsi que les retraités et les titulaires d'une pension différée, ont le droit de recevoir des relevés de pension annuels.

Les employés actifs ont accès à d'autres informations sur le Régime dans Banque centrale. Ils trouveront aussi, dans Sélection centrale, un outil servant à estimer la pension qu'ils recevront à leur retraite de la Banque. Les participants au Régime peuvent adresser leurs questions au Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada (Morneau Shepell), dont les coordonnées figurent à la page 15.

Audit des renseignements sur les retraités

En 2019, la Banque a poursuivi son audit des renseignements en contactant un échantillon de retraités pour qu'ils confirment leur nom et leurs coordonnées. Cette démarche fait partie de la diligence raisonnable dont l'institution doit faire preuve pour assurer une gestion rigoureuse des actifs du Régime.

Aux fins de cet audit, la Banque communiquera chaque année avec un nouvel échantillon de retraités. Ce processus est conforme aux pratiques d'autres sociétés d'État.

Définitions de certains termes courants du domaine des pensions

Déficit de solvabilité

Le déficit de solvabilité correspond à l'excédent du passif de solvabilité sur la valeur marchande de l'actif d'un régime à un moment précis.

Évaluation actuarielle

L'évaluation actuarielle consiste à établir, à un moment précis, la valeur estimative totale des prestations que l'on prévoit verser aux participants par rapport aux actifs disponibles pour s'acquitter de cette obligation. Elle a pour but de mesurer la capitalisation d'un régime. Cette évaluation peut être effectuée selon deux approches différentes :

Approche de continuité d'exploitation – L'approche de continuité, ou approche de capitalisation, suppose que le régime existera toujours. Les hypothèses sont axées sur le long terme et tiennent compte de facteurs tels que les augmentations salariales et les taux d'intérêt, d'inflation, de départ à la retraite et de mortalité.

Approche de solvabilité – L'approche de solvabilité suppose qu'il y a cessation du régime à la date de l'évaluation. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir des hausses salariales futures ou des changements relatifs à la participation au régime. Les hypothèses servant à l'évaluation de la situation de solvabilité, comme le taux d'intérêt utilisé pour estimer le passif, doivent être conformes aux exigences de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et aux normes de l'Institut canadien des actuaires.

Excédent de solvabilité

L'excédent de solvabilité correspond au montant de la valeur marchande de l'actif qui dépasse la valeur du passif de solvabilité à un moment précis.

Insuffisance de solvabilité

Selon la législation relative aux régimes de retraite, l'insuffisance de solvabilité s'entend du montant utilisé pour calculer les paiements annuels spéciaux qu'il faut effectuer afin de rétablir la solvabilité. L'insuffisance pour une année donnée est déterminée d'après la situation de solvabilité moyenne des trois dernières années. Les paiements spéciaux de la Banque visant à remédier à l'insuffisance sont étalés sur une période de cinq ans.

Ratio de capitalisation

Le ratio de capitalisation, qui est appliqué dans le cadre de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, correspond à la valeur lissée de l'actif divisée par le passif actuariel selon l'approche de continuité d'exploitation.

Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité correspond à la valeur marchande de l'actif divisée par le passif de solvabilité.

Taux d'actualisation

Il s'agit du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les obligations futures d'un régime de retraite à prestations déterminées afin de calculer la valeur actuelle du passif, souvent dans le but de la comparer à la valeur de l'actif du régime.

Valeur lissée de l'actif

La valeur lissée de l'actif sert à l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, alors que la valeur marchande est employée pour l'évaluation de la solvabilité et les états financiers. Le lissage échelonne l'incidence des pertes ou des gains de placement enregistrés au cours d'une année donnée sur une période plus longue, de façon à accroître la stabilité des cotisations versées au régime.

Renseignements additionnels

Le Régime de pension de la Banque du Canada est agréé auprès du Bureau du surintendant des institutions financières pour l'application de la *Loi sur les normes de prestation de pension*, qui régleme la conception du Régime, sa capitalisation, sa politique de placement et ses activités. Il est également agréé par l'Agence du revenu du Canada pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui régit les cotisations maximales à payer et les prestations déterminées maximales pouvant être versées dans le cadre d'un régime de pension non assujetti à l'impôt.

Pour toute question ou demande relative aux pensions ou aux avantages des retraités, adressez-vous au :

Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada

Morneau Shepell Inc.
 1060, boul. Robert-Bourassa, bureau 900
 Montréal (Québec) H3B 4V3
bank-banque-canada@morneaushepell.com

entre 8 h et 18 h (heure de l'Est)
 du lundi au vendredi

Employés actifs : **1 888 903-3308**
 Retraités : **1 888 588-6111**

Pour toute question relative à la paye ou toute plainte concernant le service à la clientèle, adressez-vous au :

Centre RH

Banque du Canada
 10^e étage, tour Est
 234, rue Wellington
 Ottawa (Ontario) K1A 0G9
centrerh@banqueducanada.ca

entre 10 h et 16 h (heure de l'Est)
 du lundi au vendredi

7766 (interne), 613 782-7766 (Ottawa)
 ou 1 866 404-7766 (sans frais)